

Compte rendu de la réunion du comité directeur - Préparation de l'année 2020

Samedi 14 décembre 2019 à 10h00 à 16h00

à DIJON (Maison des Associations 2 rue des Corroyeurs 21000 DIJON)

- CD 21 :** NICOLLE Régis
- CD 25 :** CLAUSSE Jean Jacques Absent s'est excusé
- CD 58 :** FAUCHER Angélique
KOUZMINA Pierre
GARNIER Pascal Absent s'est excusé
- CD 70 :** GOYET Philippe
POINSIGNON Jean Claude
- CD 71 :** SARRE Christian accompagné de RENAUD André
JACQUINOT Michel Absent s'est excusé
- CD 89 :** LELOUP Christian
GRAVOUILLE Gérard Absent
DEMUS Olivier
- CD 90 :** THOMANN Bernard accompagné de VURPILLOT Ronny
JACQUET Daniel

Cette réunion fait suite à la réunion du comité directeur de la FFPSED , les 5-6-7 décembre à Chateaudun 28.

Avant de commencer cette réunion , je vous demande une minute de silence à la mémoire des disparus .

Je m'excuse mais l'ordre du jour est plus ou moins modifié.

a) Situation des effectifs 2019 :

	Année 2018												Bourgogne Franche Comté	
21	Bourgogne-FC	Côte d'Or	A	4	11	7	26	1	1	46	46			
58	Bourgogne-FC	Nièvre	A	6	18	21	21	2	3	66	66			
71	Bourgogne-FC	Saône-et-Loire	A	21	30	49	94	3	6	195	195			
89	Bourgogne-FC	Yonne	A	6	17	27	21	2	1	68	68	375		

25	Bourgogne-FC	Doubs	B	4	6	5	15			26	26		
70	Bourgogne-FC	Haute-Saône	B	6	7	7	25	1	1	43	43		
90	Bourgogne-FC	Territoire-de-Belfort	B	2	4	5	8	1		18	18	87	
				49	93	121	210	10	12	462			462

	Année 2019												
21	Bourgogne-FC	Côte d'Or	A	4	9	8	18	1		36			
58	Bourgogne-FC	Nièvre	A	4	18	20	21	1	2	62			
71	Bourgogne-FC	Saône-et-Loire	A	20	26	47	83	5	3	13	177		
89	Bourgogne-FC	Yonne	A	6	15	26	19		1	61	336		
25	Bourgogne-FC	Doubs	B	4	6	7	22			35			
70	Bourgogne-FC	Haute-Saône	B	5	7	9	28		1	1	46		
90	Bourgogne-FC	Territoire-de-Belfort	B	2	6	6	10			22	103		
				45	87	123	201	6	8	14			439

Une différence globale de 23 licences en moins , moins 18 licences au CD 71

Prix des licences et ristournes :

Licences :

Pas de changement par rapport à 2019

Adultes toutes catégories : 45, €

Moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2020 : 15€

Club : 60,€

Ristournes CD et CR : viennent directement de la trésorière sans passer par un intermédiaire :

Les montants les mêmes qu'en 2018 toujours sur les licences à taux plein .

CD : la ristourne est de 6,56 €

CR : la ristourne est de 2,87 €

A noter que sur nos licences , 18% de celles-ci sont reversés à la FFPS .

Compte rendu de la réunion du Comité directeur à Chateaudun : au fur et à mesure de notre réunion

b) Championnats et coupes pour 2020

Nationaux	CR	Zone A	Zone B
1 ^{ère} Mixte	CD 89 – Saint Fargeau 2-3-4 octobre		
Coupe de France V1- V2- V3	CD 89 – Saint Florentin 30 et 31 mai		
3 ^{ème} Mixte	Bourgogne- 13 et 14 juin	Montchanin ?	

	71- Montceaux les Mines ?		
3 ^{ème} Vétérans et Masters	Franche Comté 25 / 26 avril – Montbéliard		
1 ^{ère} Corpo	Bourgogne- 25 et 26 juillet Montchanin ?		
2 ^{ème} GHI Mixte	CD 70		
Handicapés – 1 ^{ère} division	Prémery 58 25-26-27 septembre		
3 ^{ème} Plombée	Gray 70 8-9-10 mai		
Sélections Régionales			
Carpes – sélection 2 ^{ème} div			Les Ayeux 90 25 et 26 juillet
Carpes Coupe de France			Les Ayeux 90 2 et 3 mai
Pêche Mixte		CD 58 29 et 30 août	CR Zone A- 26/27 septembre CD 25
Moulinet		CD 21 lieu en attente 19 et 20 sept	– 30 août
Coupe de France Feeder	Pas d'épreuve régionales qualification directe		
Sélection pour la 3 ^{ème} Feeder		A voir si une ou deux zones	Gray en Saône – En attente confirmation date
Masters et vétérans		CD 71 : Champforgueil 12 :13 septembre	CD 25 : lieu en attente Date : lundi ??
Club		CD 89 Tonnerre 17 mai	CD 70 : Dimanche 21 juin

Nos qualifiés :

	Zone A	Zone B	Zone A et B	Qualifiés 2020		Déjà qualifiés	
Pêche Mixte	12	4		LAGARDE Jérôme	58	CHAMPIN Gael	71
				GOUGLER Olivier	71	PESSIN Thierry	21
				BELORGEY Sébastien	71	PLATRET Christophe	71
				CZERNIAK Pierre-Justin	71	DEMUS Olivier	89
				JEANNOT Nicolas	89	COLIN Dominique	71
				THOMAS Fabien	71	CHAMBARD Stéphane	71
				ALVARES Gonsalito	58	GABRIEL Jean Claude	90
				REVERET Christophe	71	DIENNET Jean Baptis	71
				CHALLE Jean-Guy	89	PERNETTE Mickael	71
				DOROTTE Alain	21	MATHY Damien	71
				BOURBON Julian	58	BOURILLON Alain	71
				LATTE Ludovic	71	KOUZMINA Johan	71
				GENLOT Lionel	90	RENARD Nicolas	71

				BRASA Matthieu 90	
				FARON Régis 70	
				CASELLA Michel 70	
Moulinet 2 ^{ème} division			3	HATTSTADT Julien 90 BOULOT Frédéric 70 EDUARDO Frédéric 70	BOURBON julian 58 RENARD Nicolas 71
Masters	Zone A 7	Zone B 2		GARNIER PASCAL 58 FRAVELLE YVES 89 DELAGE JEAN MICHEL 58 GAUFILLET JOEL 89 GUINOT MICHEL 58 DUBOIS ERIC 71 DOROTTE ALAIN 21 JACQUOT Daniel 25 PERRIN Daniel 90	GENLOT Lionel 90 GOYET Philippe 70 CREUX DANIEL 90 DANTAS Patrick 58 PIAT Philippe 89 PESSIN Thierry 21 ZINGG Philippe 58 BERTIN René 58
Vétérans	Zone A 7	Zone B 2		RISOLI Mario 89 DERMOUN Slimane 58 POUTEAU José 89 FAUDIN Gérard 58 LEGRAND Andre 58 PREVOST Jean Pierre 58 THOMANN Bernard 90 HUMBERT J Pierre 90 FOUCAULT Christian 89	GREPIER Roger 89 BOULANGER J L 89 DEFAUT Christian 21 BUSONT Daniel 21 GOTTARDI Jean 25 CHAPELOT Fernand 21 GRANADOS Gérard 21 GREPIER Bernard 89 LEPOINTE Christian 70 MOLINA Jeaan 58 GOYET Philippe 70 CREUX DANIEL 90 DANTAS Patrick 58 ZINGG Philippe 58
Carpes 2 ^{ème} div	Zone A 2	Zone B 2		GRESET Emmanuel 71 CARRE Johann 71 POINSIGNON Tony 70 POINSIGNON Didier 70	
Plombée 3 ^{ème} V			Zone A et B 11	HEINTZ Christian 89 BECK Pierre 70 DESSAUX Rickills 70 POULIZAC Daniel 89 MELIANI Jean Marc 71 BRUZZI Paolo 89 FAVRELLES Yves 89 GUILLOT Thierry 21 MELINE Fabrice 21 OCCELI Bruno 21 DERMOUN Slimane 58	RAMPAZZI Jean Michel 89 REVERET Christophe 71 METIN Cédric 70 NICOLLE Régis 21 SAUSSIER Frédéric 70 BRETON Antoine 70 CAMUS ALBA Richard 21 SERIE Jean Luc 89

c) **Infos FIPS :**

- au lieu de vers de terre coupé ou non coupé **ce sera non coupé**

- **Pulvérisateur** : si l'amorce doit être remouillé entre le contrôle et la pêche , c'est possible mais seulement au pulvérisateur .

Plombée : Obligation de monter avec un arraché (voir précision sur la longueur de cet arraché)

e) **Finances** : Si Christian veut bien nous en dire quelques mots

Christian nous donne lecture des comptes de la FFPS et de la FFPSD

Les comptes seront présentées lors de l'AG du 22 février à Dijon

f) Règlement FFPSD :

- Pratiquement pas de changement – Toutefois concernant les vers de terre ce sera comme en international (vers non coupés).
- Le règlement international prévoit dans son règlement l'interdiction d'oreillettes, de téléphone, de talkies-walkies pendant les championnats . Le comité directeur étudie l'application dans notre règlement lors des championnats.

MASTERS ET VETERANS

Au niveau du CR (zone A et B) : Seriez vous d'accord pour faire cette sélection en semaine sachant que Chaque zone pourra faire son choix. :

Zone B : Ce championnat se fera un lundi

Zone C : sans changement

- **Calculs qualifiés Masters et Vétérans pour 2021.**

En ce qui concerne la zone Bourgogne Franche Comté la FFSED calcule le nombre global de qualifiés d'après le coefficient national et l'attribution est faite d'après le nombre de licences Masters ou Vétérans de chaque zone , ce que je vous propose c'est que le nombre de qualifiés soit calculé d'après le nombre de participants zone A et zone B .

Je demande un vote : OK pour le calcul des qualifiés par rapport au nombre de participants

- **Concernant les Masters et Vétérans :**

La question qui se pose c'est 2 jours ou 3 jours pour les 3^{ème} division

Le comité directeur décide l'application pour 2021 .

Montbéliard Sochaux qui va organiser les 3^{ème} , me dira s'ils sont partant pour 3 jours .

- **Masters et Vétérans :** jusqu'au 1er juin pour faire la 3^{ème} division

Championnats autres

- **Coupe de France Mixte (Ancien GN) :** la finale se fera l'année suivante suivant la sélection.
- **-1^{ère} moulinet à 45 pêcheurs ,** il y aura donc 18 restants

En ce qui concerne les championnats en général :

- faire un Procès verbal , ce qui vous permettra de noter les anomalies , pêcheurs absents , malade en cours de pêche etc.....
- Et éventuellement de monter un dossier disciplinaire qui est à la charge du CD ou du CR
- **Rappel** : les réclamations par un pêcheur doivent être formulées avant le palmarès .

CARPES

- **.Carpe** : Suite à un sondage effectué auprès des pêcheurs concernant la 2^{ème} carpe sur 3 jours .

J'ai questionné par mail les pêcheurs ayant disputé le régional carpe en 2019 , les pêcheurs en 2^{ème} division et ceux en 1^{ère} division .

Le résultat : sur 279 pêcheurs questionnés seulement **79 réponses soit 56 OUI et 23 NON**

Les championnats de 2^{ème} carpes se feront sur 3 jours .

➤ PLOMBEE :

En 2020 , il n'y aura pas de sélection pour la Coupe de France

Le parcours d'Abbeville accepte tous les participants.

- Pêcherie en Hongrie : La FIPS cautionne cette épreuve

Cette épreuve ne sera en aucun cas financée par la FFPSED

FEMININES :

Lors de la Coupe de France à Montreuil il a été procédé à un sondage concernant ces dames , nous allons dans la mesure du possible essayer de les satisfaire.

Le championnat se déroulera en 3 manches : samedi et dimanche , 2 manches le samedi et une le dimanche .

- f) **Calendrier national** , il manque encore beaucoup de lieux pour les 2^{ème} division .

Voir calendrier en annexe.

- **Calendrier régional : zone B , voir en annexe**

- g) **Le site** :

La tenue du site me demande pas mal de temps et si j'avais un renfort ce serait bien.

Dans l'année on m'a reproché des résultats , pas affichés sur le site , il faut savoir que certains ne parviennent non conformes ou avec des erreurs , ou des résultats de 2018 pour 2019.

h) Les vœux :

ils doivent être présentés à la FFPSD par les CR et peuvent dès à présent être validés dans les assemblées des CR pour être inscrits à l'ordre du jour.

Date limite de réception : le 14 janvier 2019.

A ce jour je n'ai pas reçu de vœux à transmettre à la FFPSD , ceux-ci auraient été étudiés ce jour.

i) Les arbitres :

Un certain nombre de CD ont déjà mis en place des examens d'arbitres .
89 présentés pour 12 recalés le reste soit 77 sont reçus arbitres ou juges arbitres.
Arbitres : moins de 5 fautes
Juge arbitre : aucune faute.

Nous travaillons encore sur la charte des arbitres .

Merci de me donner vos prévisions en ce qui concerne les examens

CD 70 : examen le 22/ 11 : 8 présentés et 8 reçus
CD 21 : examen le 7 /12 : 7 présentés et 7 reçus
CD 71 :
CD 89 :
CD 58 :
CD 90 :
CD 25 :

Tous les renseignements sont sur le site , et le système vous permet de vous questionner et de connaître vos fautes .

En ce qui concerne vos championnats départementaux , il vous reste l'année 2019 pour finir la formation
En 2021 , un arbitre sera obligatoire lors de vos championnats .

Le Comité directeur de la FFPSD invite les pêcheurs des équipes de France à tous les niveaux, et les responsables de la FFPSD à passer cet examen .

Si vous avez des questions , je me tiens à votre disposition .

j) Ecoles de Pêche :

J'espère que les écoles concernées ont bien retourné leur dossier .
Une précision , ce sont des écoles de pêche des Clubs licenciés .

Peut être que pour l' AG de la FFPSD en février , nous en saurons plus sur les jeunes des APN qui pourraient être licenciés à la FFPS .

k) Comité directeur : de nouvelles responsabilités

Edmonde VILAIN et Daniel CARPENTIER sont chargés de la gestion Corpo.

Hervé KAJETANIACK et Edmonde VILAIN : responsables handicapés .

l) Nouveau système de classement :

Il a été appliqué en 2019 pour les jeunes et les féminines .

Il sera appliqué en 2020 , pour les classements de toutes les Coupes de France .

En ce qui concerne les championnats , j'ai adressé un mail à tout le Comité Directeur , en expliquant

Que son application pourrait être dangereuse pour la compétition .

Pour ceux qui ne connaissent pas le système , il part d'un bon sentiment et je me propose de vous l'expliquer

,
Ceci pour ceux qui ne le connaissent pas .

m) Rappel de la procédure licences :

- Les imprimés nécessaires sont sur le site FFPSED / licences
- Le formulaire demande de licence 2020 de pêche sportive doit être complété par tous les licenciés. Et sera conservé par le CD .
- Le certificat médical est valable 3 ans , donc les pêcheurs ayant fourni un certificat médical en 2017, Devront fournir un certificat pour l'année 2020.
- Pour les autres (certificat médical de 2018 ou plus), remise du formulaire Cerfa et cocher la case :

Questionnaire de santé. A partir du moment où ce questionnaire a été remis au licencié, il lui appartient de se mettre en règle , si **OUI** il doit prendre contact avec son médecin et fournir un certificat médical .

- Si vous vous posez des questions , je suis là pour vous renseigner .
- Quelques informations licences nous seront expliquées lors de l'AG de l'EAU DOUCE .

n) Montants des inscriptions Coupe de France

Récapitulatif en annexe

Certainement des aménagement concernant La Coupe de France Mixte et et finale coupe de France Carpes.

Les augmentations permettront une meilleure dotation , sachant que le total des inscriptions est reversé aux pêcheurs.

Questions diverses :

➤ Résultats du Critérium individuel de la zone B : n'est pas terminé

➤ **Médailles pour 2020 (Christian si tu les commandes ne pas les faire graver)**

J'ai fait un essai avec les médailles de la zone B , essai satisfaisant. Lors de l'AG du CR en février Je vous fournirai les autocollants à coller au dos des médailles.

➤ **Labellisation des parcours :**

Il sera à remplir pour tous les parcours : grandes épreuves , 2^{ème} et 1^{ère} division
Même si des épreuves se sont déjà déroulées sur les parcours .

➤ **Changement des statuts au niveau de la FFPS**

En effet modification du mode de vote , ces votes des CR seront remplacés par les votes de tous nos clubs . C'est une rigolade ou quoi ?

D'autre part les nouveaux statuts prévoient qu'éventuellement la FFPS pourrait être amenée à verser certaines sommes aux CD et CR

A suivre de près et je vous tiendrai au courant si quelque chose était décidé ;

On a le droit de rêver .

➤ **Conseiller technique**

Lors de nos réunions de travail du week end dernier nous avons validé la création du poste de conseiller technique au sein de la commission eau douce de la FFPS à partir de 2020.

Nous avons confié cette fonction à Alain . 1 mois avant les championnats du monde à Coruche .

➤ **Boutique vêtements :**

Sur le site de la FFPS qui reprend la gestion de la boutique.

➤ **Salon de la Pêche :**

La FFPSSED est invitée par l'organisateur du salon.

Nous aurons un stand plus grand que l'année passée .

Le salon eau douce SIPAC se déroulera à Amiens 80 les 6-7-8 novembre 2020.

➤ **Rapport FNPF / FFPSSED :**

Vous trouverez ci-joint un rapport concernant l'organisation de compétitions en dehors du circuit des pêches sportives, la FNPF vient d'adresser une note à toutes les FD départementales que je vous joins.

C'est assez difficile à comprendre , par contre le titre IV , reprend la notice de la synthèse .

➤ **Problèmes VNF et EDF :**

Un dossier est en cours de réalisation entre VNF et EDF il a été accepté et signé par la FNPF .

J'espère que d'ici février 2020 , on en connaîtra le contenu .

Assemblée Générale FFPS Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la F.F.P.S qui se tiendra à l'adresse suivante le 11 Décembre 2019 de 14 Heures à 17 Heures au : CNOSF à Paris

Causes grèves cette AG est reportée au 8 janvier 2020

Je devrais me rendre à cette AG /il y aura à voter de nouveaux statuts

- porteurs de voix etc.....

L'Assemblée Générale FFPSED se tiendra le :

16 février 2020 à Bourges

Assemblée générale du CR Bourgogne Franche comté :

Le samedi 22 février 2020 : maison des associations à Dijon

On fera comme d'habitude 10h00 à 12h30 : AG du grand CR

L'après midi : AG de l'eau douce

Ce compte rendu sera complété par le compte rendu du Comité Directeur de Chateaudun

La Secrétaire



Angélique FAUCHER

Le Président



Jean Claude POINSIGNON